



**Compte-rendu de la réunion du Conseil D'administration
du Parc Départemental d'Olhain du Mercredi 18 Janvier 2023**

Le Mercredi 18 Janvier 2023, le Conseil d'Administration de l'Établissement Public Départemental d'Olhain s'est réuni, à 18h dans la salle des trappeurs du Parc Départemental d'Olhain sous la présidence de Monsieur Ludovic IDZIAK, Conseiller Départemental.

Administrateurs présents

Monsieur Ludovic IDZIAK, Conseiller Départemental, Président du Parc Départemental d'Olhain
Madame Karine GAUTHIER, Vice-présidente du conseil départemental, Administratrice
Madame Michèle JACQUET, Conseillère Départementale, Administratrice
Madame Séverine GOSSELIN, Conseillère Départemental, Administratrice,
Monsieur Norbert CROZIER, Administrateur,
Madame Claudine TOMOLKA, Administratrice,
Monsieur Bruno PIECKOWIAK, Administrateur,
Madame Isabelle LEVENT, Administratrice,

Administrateurs excusés

Monsieur Philippe DUQUESNOY, Conseiller Départemental, Administrateur,
Madame Lise LEGRAND, Administratrice,
Monsieur Philippe CARPENTIER, Administrateur,
Monsieur Etienne PERIN, Conseiller Départemental, Administrateur,
Monsieur Jean-Pascal SCALONE, Conseiller Départemental, Administrateur,

Autres participants

Monsieur Yannick AUDINEAU, Directeur Général du Parc d'Olhain,
Monsieur Danielle MANNESSIER, Maire de Rebreuve Ranchicourt (à titre consultatif),
Monsieur Stéphane BOURGEOIS, Chargé de mission CDP du Conseil Départemental (à titre consultatif)
Monsieur Olivier HAUDRY, Services du Conseil Départemental du Pas de Calais (à titre consultatif)

Autres participants excusés,

Monsieur Dany CLAIRET, Maire de Fresnicourt le Dolmen (à titre consultatif),
Monsieur Marcel PRUVOST, Maire de Maisnil les Ruitz (à titre consultatif),
Monsieur Jean-Claude LEROY, Président du Conseil Départemental du Pas de Calais (à titre consultatif)
Monsieur Julien RENAULT, Chargé de mission du Conseil Départemental du Pas de Calais (à titre consultatif)
Monsieur Ghislain CARRE, Service des sports du Conseil Départemental du Pas de Calais (à titre consultatif)
Madame Carole TELLIER, Services du Conseil Départemental du Pas de Calais (à titre consultatif)
Monsieur Thierry BRU, Inspecteur divisionnaire des finances publiques de Bruay la Buisnière,

Le Président IDZIAK informe l'assemblée sur les modalités d'enregistrement des séances des conseils d'administration afin de pouvoir rédiger les procès-verbaux In Extenso.

Présentation des vœux de Ludovic IDZIAK Président du Conseil d'administration.

Ordre du jour

- **Désignation du secrétaire de séance**
Monsieur PIECKOWIAK Bruno est désigné secrétaire de séance
- **Approbation du procès-verbal de la précédente réunion**
Adopté à l'unanimité
- **Relevé de décision :**
Ressources humaines

A/ Intervention du Directeur Général et explication sur le texte de loi du 6 août 2019 qui prévoit la suppression des régimes dérogatoires aux 35 heures maintenus dans les établissements publics et collectivités territoriaux et un retour obligatoire aux 1607 heures effectifs.
Afin de respecter la législation en vigueur, le Parc est dans l'obligation à compter du 1er Janvier 2023 de ne plus valoriser les jours fériés par l'octroi de 7 heures de repos compensateurs.

B/ A compter du 1^{er} Janvier 2023, les salariés qui travailleront le dimanche, bénéficieront d'une rémunération majorée à 30% par rapport à la rémunération normalement due. En effet la spécificité de notre secteur d'activité fait que la plupart des collaborateurs du Parc Départemental d'Olhain œuvrent régulièrement lors du repos dominical. Cette valorisation est une juste mesure au regard de l'investissement des collaborateurs.

C/ La transformation du Parc nous oblige à s'interroger régulièrement sur l'organisation la mieux adaptée pour répondre aux nouvelles attentes des clients et usagers. Les réflexions engagées peuvent déboucher sur des changements de périmètre d'intervention et modification de poste. Depuis l'ouverture du Belvédère, il nous semble nécessaire de réorganiser les services loisirs et animation dans l'objectif d'optimiser les ressources et de répondre à la saisonnalité.
La création d'un seul pôle loisir-animation nous semble la plus adaptée.

Monsieur TOURNAY Pierre Louis a été identifié pour prendre la direction de ce nouveau pôle.

Présentation du nouvel organigramme suite au mouvement du personnel.

Fourniture d'énergie : Electricité

Dans le cadre de la fin de contrat d'achat d'électricité avec EDF auquel est rattaché le Parc Départemental d'Olhain, il a été décidé de reconduire l'offre EDF pour une année afin de respecter notre engagement sur l'énergie 100% verte et de ne pas s'exposer à une inflation encore plus importante.

Le Parc Départemental d'Olhain procédera en principe, au cours de l'année 2023, à une consultation dans le cadre d'un marché d'appel d'offres pour la fourniture d'énergie, en prenant en compte la situation conjoncturelle et l'évolution des coûts.

Convention occupation domaine public

Résiliation de la convention d'occupation du domaine public de l'implantation et des conditions d'exploitation du vignoble du Parc Départemental d'Olhain. Celle-ci prendra effet au 15 Juillet 2023.

Dans l'attente, une nouvelle procédure (manifestation d'intérêt spontanée) sera établie (cf délib005.2023.01)

- **Gestion financière**

Délibération 001.2023.01 Validation des tarifs 2023

En conformité avec le débat d'Orientation budgétaire du conseil d'administration du 23 Novembre 2023, il a été décidé d'augmenter les tarifs de 10% à l'exception de quelques tarifs (tarifs sociaux).

Le président IDZIAK rappelle que malgré les augmentations et l'inflation sur l'année 2022, la grille tarifaire n'avait pas été ajustée (Energie, denrées, salaires...)

Malgré cette augmentation globale, il existe une marge de négociation avec les différentes clientèles dans le cadre de compromis commerciaux (négociation partenariat, Tour Opérateur anglais...)

Intervention de Karine Gauthier concernant les personnes présentant un handicap, le Directeur Général et le Président proposent de présenter au prochain conseil d'administration un document précisant les conditions d'accueil de ces clientèles ou accompagnants (ex : SNCF).

Vote des tarifs 2023 pour l'ensemble des prestations de service du Parc à compter du 1^{er} Février 2023.

Adopté à l'unanimité

Délibération 002.2023.01 Contribution financière 2023 du Département du Pas de Calais

Dans le cadre de l'exécution des missions de service public pour le compte du Conseil Départemental du Pas de Calais, le Parc d'Olhain sollicite une contribution de 1 250 000€ auprès de celui-ci.

Il a été convenu avec les services le versement d'une partie de la contribution financière de 800 000€ dès le vote du budget primitif départemental courant Janvier 2023 et le solde en Juin 2023.

Adopté à l'unanimité

Délibération 003.2023.01 Vote du Budget Primitif 2023

Conformément au rapport d'orientation budgétaire, le directeur général présente le budget primitif 2023 aux membres du conseil d'administration.

L'annexe C1.1 mise sur table, remplace celle envoyée et rappelle que l'état du personnel fait apparaître 73 Emplois permanents à temps complet, et 88 emplois non complets

Le budget primitif 2023 est présenté comme suit :

Secteur d'exploitation :

Le budget primitif est présenté en équilibre pour un montant de 5 200 000€ en dépenses et en recettes.

Le compte 70 produits de service est arrêté à la somme de 3 696 800€

Le compte 74 Subventions d'exploitation est arrêté à la somme de 1 400 000€ qui reprend la subvention du conseil départemental de 1 250 000 € et 150 000 € la subvention de l'état pour les contrats aidés.

Le compte 011 Charges à caractère général est arrêté à la somme de 2 132 753.62€

Le compte 012 Charges de personnel est arrêté à la somme de 2 814 000€

Secteur d'investissement

Le budget primitif est présenté en équilibre pour un montant de 326 246.38€, les recettes liées à l'amortissement sont d'un montant de 226 246.36 € auquel s'ajoute 100 000 € d'emprunt, ce financement permet d'assurer la réhabilitation du parcours filets.

Intervention de Stéphane BOURGEOIS concernant la problématique du partage des investissements en général et plus particulièrement sur les activités de loisirs à renouvellement rapide (ex. Filet)

Le budget primitif s'élève à la somme de 5 526 246.38€

Adopté à l'unanimité

Délibération 004.2023.01 Emprunt bancaire

Le parcours « filet » nécessite des modifications structurelles afin de fluidifier le sens de circulation et d'accueillir davantage de pratiquants.

En effet, à plusieurs reprises en période de forte activité, le parcours a été saturé.

Proposition d'emprunt par le Crédit Agricole Nord de France pour un montant de 100 000 € sur une durée de 5 ans avec un taux d'intérêt de 3.77 % soit un coût total du crédit qui s'élève à 10 190.06 €.

Adopté à l'unanimité

Délibération 005.2023.01 Mesure de publicité permettant aux candidats potentiels de se manifester pour occuper le domaine public suite à une manifestation spontanée

Afin de se mettre en conformité, et au regard des éléments évoqués par la C.R.C., en relation avec les services du Département, il a été décidé au vu de cette délibération, de l'organisation de la future consultation concernant la délivrance d'une autorisation d'occupation temporaire du domaine public avec convention de mise à disposition.

Le Parc départemental d'Olhain a été sollicité de la part d'une société privée pour l'exploitation d'une des parcelles agricoles afin de réaliser le développement technique et commercial du domaine viticole. S'agissant d'une candidature spontanée, le parc doit d'assurer de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente par un avis de publicité de cette manifestation d'intérêt spontanée.

Intervention de Karine Gauthier et de Oliver Haudry sur les modalités de contractualisation (redevance notamment), le Directeur Général expose le fait qu'il travaille avec les services du conseil départemental du Pas de Calais afin de sécuriser cette procédure.

Adopté à l'unanimité

- **Gestion sociale**

Délibération 006.2023.01 Prime exceptionnelle

La saison estivale 2022 fût exceptionnelle sur le plan commercial, les équipes ont été très réactives, disponibles et ont su s'adapter pour la satisfaction des clients et usagers fréquentant le Parc.

Il est proposé de verser en Février 2023, selon les mois de présence sur l'année 2022, une prime exceptionnelle de 400 € appelée « prime de partage de la valeur » exonérée de charges et défiscalisée.

Adopté à l'unanimité

6- Questions diverses

Présentation de la brochure « Golf »

Présentation brochure INVEST ARTOIS Pôle Métropolitain de l'Artois

Calendrier 2023 du Parc, accompagné de la traditionnelle boite de chocolats

Adopté à l'unanimité

Fait à Maisnil les Ruitz, le 3 Février 2023

Le secrétaire de séance

Bruno PIECKOWIAK

Le Président du Conseil d'Administration

Ludovic IDZIAK